

À quel titre vous participez à cette consultation ?	Êtes-vous actuellement chasseur ?	Êtes-vous favorable au projet d'arrêté ?	Vos observations générales...
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Trop de dégâts du aux sangliers
ADCOFOR71	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	<p>Avec des réserves sur la distance d'agrainage qui va multiplier les points d'agrainage, la quantité trop importante d'apport autorisé, sur la non intégration du tir à la chevrotine (cas des friches industrielles), du tir aux abords des récoltes (uniquement sur les points noirs).</p> <p>Qu'il y ait un encadrement sur l'agrainage est une nécessité. Trop de laisser-aller a été autorisé et certains chasseurs eux-mêmes parlent de perte de contrôle de la situation.</p>
			<p>Concernant l'extension de la chasse aux sangliers en avril-mai sur les zones de semis, je suis contre. Je donne un avis défavorable. La population est déjà prise en otage durant l'automne-hiver et cela perdurerait en plus au printemps. J'entends déjà certains dire que ces zones seraient donc limitées aux secteurs "semis" mais il y a plusieurs personnes qui peuvent vous assurer qu'on ne maîtrise aucunement la trajectoire d'une balle.</p> <p>De plus, cette chasse aurait un impact fort et évident sur toute la faune locale. Pensez-vous qu'une battue ou que toute action de chasse n'impacte que la cible visée? Bien sûr que non, comme pour les motos cross ou d'autres nuisances, cela affecte l'ensemble de la biodiversité, d'autant plus sur une période sensible de mise bas, de reproduction, de nidification. Concertez-vous plutôt avec de vrais experts de la biologie et des interconnexions des milieux naturels! Merci.</p>
Particulier	Non, sans permis de chasser	Non	Je donne donc logiquement un avis défavorable à ce projet. J'y suis opposé!
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Autorisation permettant de pouvoir intervenir pour limiter des dégâts importants dans certaines parcelles agricoles notamment au moments des semis de maïs.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Pendant cette période la chasse à l'affût ou à l'approche est tout à fait adaptée
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Permet une meilleure gestion des dégâts
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Je suis tout à fait favorable
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Il faut absolument, au vu des population énorme de sangliers, pouvoir les chasser du 1er avril au 31 mai si ils s'attaquent aux semis des cultures comme le maïs. La chasse n'ouvrant que le 1er juin c'est trop tard pour intervenir. Aidons les agriculteurs et faisons baisser les dégâts.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Très bien
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Concernant l'agrainage, je suis favorable car ce projet d'arrêté retranscrit l'accord national avec l'état au sujet de l'agrainage.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Concernant, l'extension de la chasse au sanglier en avril et mail, cette possibilité est intéressante car d'une part il s'agit là d'une pratique encadrée par une autorisation préfectorale et d'autre part ceci permettra d'intervenir à une période de l'année critique pour le monde agricole (période des semis).
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Ce schéma est un élément important de la politique fédérale de la FDC 71
Particulier	Non, sans permis de chasser	Non	Stop à la chasse. Arrêtez de donner des gages au chasseurs pour qu'ils votent pour vous ! Ne succomber pas au Lobbies de la chasse. Agissez en citoyen responsable. Quel avenir pour nos enfants si nous détruisons la biodiversité ?
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	AVIS FAVORABLE au projet d'arrêté, qui prend en compte les nouvelles disposition en respectant le schémas départemental cynégétique.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Favorable

	et-Loire		
Particulier	Oui, avec permis en dehors de la Saône-et-Loire	Oui	favorable
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Avis très favorable
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	favorable au projet d'arrêté
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Je suis favorable à l'augmentation de la période de chasse aux sangliers, il faut impérativement faire baisser la population qui est en augmentation constante.
Particulier	Oui, avec permis en dehors de la Saône-et-Loire	Oui	Les sangliers occasionnent de très nombreux dégâts dans les cultures, il devient nécessaire d'augmenter la période de chasse ce ces animaux.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Non	Contre les quotas mini et maxi , ainsi que les 2 mois supplémentaires
forestier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	ras
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	devant la prolifération de l espèce il faut evoluer
Fede 71	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Pas d'objection
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Évolution positive
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Schéma correct
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Favorable
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Très bon arrêté
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Non	Non pour se projet
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Favorable
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Favorable au projet d'arrêté préfectoral
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	L'agrainage empêche les dégâts dans les cultures et il est bon qu'il devienne possible dans les petits massifs
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Favorable à cette avenant
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Je suis favorable à cette arrêté
President société de chasse	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Favorable